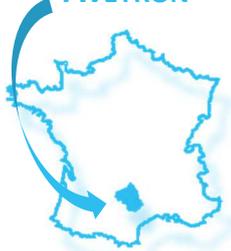


6-10 ANS

REF : 012 006 001

LAGUIOLE

AVEYRON



CHALET DU ROUERGUE

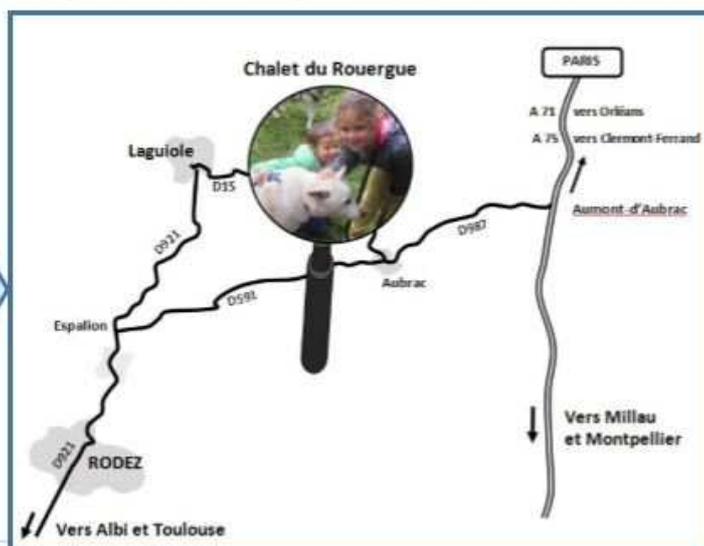
Station du Bouyssou

12210 LAGUIOLE

Tel/fax : 05 65 44 34 95

[chaletdurouergue@gmail.com](mailto:chaletdurouergue@gmail.com)

Localisation GPS : N : 44°40'19 – E : 2°55'33



## RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Vous êtes attendu à partir de 10H00 le 1<sup>er</sup> jour  
Rendez-vous départ à partir de 10H00 le dernier jour

## TRANSPORT

**Paris** : Départ dans la soirée la veille du 1<sup>er</sup> jour. Voyage de nuit en bus Grand Tourisme. Retour le dernier jour.  
**Beauvais, Caen, Le Havre, Rouen** : Départ la veille du 1<sup>er</sup> jour en fin d'après-midi en train jusqu'à Paris puis en bus Grand Tourisme. Retour le dernier jour.  
**Montpellier, Nîmes** en bus Grand Tourisme.  
**Dijon, Lyon, Mâcon, Besançon, Nevers** en train jusqu'à **Clermont-Ferrand** puis en bus Grand Tourisme.  
**Marseille, Tours, Poitiers, Limoges, Toulouse, Bordeaux, Agen, Carcassonne** en train.

Pour les séjours 7 jours, départ uniquement de **Paris, Agen, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nîmes et Montpellier**, en train

10 jours avant le départ de votre enfant, la convocation sera disponible sur votre espace client : connectez-vous sur [www.vacances-pour-tous.org](http://www.vacances-pour-tous.org).

Vacances Pour Tous - 21 rue Saint Fargeau – CS 72021 – 75989 PARIS CEDEX 20

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379

Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04 - Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930

## 1<sup>er</sup> et dernier repas servis

1<sup>er</sup> repas servi : Déjeuner / Dernier Repas : Déjeuner (panier repas) - et dîner (panier-repas) pour les enfants venant de **Beauvais, Caen, Le Havre, Rouen.**

## SITE

### ► Situation géographique :

En lisière de la forêt, à la station du Bouyssou, le chalet accueille les enfants en chambres de 4 à 6 lits avec sanitaires complets, aire de jeu et baignade à proximité.

## ACTIVITES

**Randonnées nature** : à travers des monts et forêts, découverte de la flore et de la faune environnante

**Nos amis les huskies** : soin et nourrissage de la meute

**Cani-rando** avec les chiens de notre musher

**Visites** : coutellerie et/ou démonstration de forge, château de Calmont incluant une démonstration d'armes et de tir à la catapulte, fromagerie de Laguiole

**Bivouac** : montage du camp, cuisine au feu de bois, veillée étoilée

Autres activités : Grands jeux, sortie piscine ou lac, activités natures (fabrication d'herbier, de cartes postales, observation d'insectes...), sports collectifs, cuisine

## ORGANISATION DU SEJOUR

### ► Equipe d'encadrement

Les enfants sont répartis en groupes d'âges homogènes pour les moments de vie quotidienne (lever, coucher, temps douche...). Les activités peuvent être réalisées en grand groupe ou en petits groupes au choix des enfants. Le taux d'encadrement est d'1 animateur pour 8 participants maximum. Un directeur a en charge la coordination générale.

Le séjour est adapté au rythme de l'enfant, suivant son âge et ses besoins. Le matin, un petit déjeuner échelonné sera servi dans la salle à manger du centre jusqu'à 9h. Les activités commencent à 9h30 le matin et se terminent à midi. Les activités de l'après-midi reprennent à partir de 15h après un temps calme. Le soir, l'heure du coucher est adaptée en fonction de l'âge des enfants et des activités de la journée.

### ► Alimentation :

Respect des coutumes alimentaires (dans le cadre de la partie alimentation du document sur la laïcité en centre de vacances). Précautions prises pour les allergies alimentaires – merci de bien vouloir nous en informer avant le séjour.

### ► Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

**Un « blog Nouvelles » sera mis en place, l'adresse sera communiquée sur votre convocation départ.**

**En cas d'urgence** et seulement dans ce cas vous pouvez appeler l'équipe de direction sur la ligne de service :

**05 65 44 34 95** (un numéro de mobile directeur sera indiqué sur la convocation).

Nous demandons aux enfants de vous écrire une fois dans la semaine, faites-en de même si vous le souhaitez, c'est un grand plaisir pour les enfants de recevoir du courrier.

**ATTENTION !** Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...\*

## PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau : bien marquer tous les vêtements de votre enfant avec nom et prénom. **Chaque enfant doit amener un duvet et une gourde marquée à son nom.**

► Lavage du linge : il est lavé 1 fois par semaine pour les séjours 14 jours et au besoin pour les séjours 7 jours. Les enfants auront la possibilité, s'ils le souhaitent, pour les linges les plus fragiles, de les laver à la main.

► Argent de poche : la perte d'argent liquide amené par l'enfant n'est pas garantie par l'assurance. Une petite somme (5 à 10 €) est largement suffisante. Un système de banque est proposé aux enfants pour éviter toute perte.

► Santé : n'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles : traitements, poux, antécédent... (tous les médicaments seront stockés à l'infirmerie du centre). L'équipe d'animation et particulièrement l'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de votre enfant (pour information : cabinet médical à Laguiole à 10 min du centre et centre hospitalier à Rodez à 60 min)

Le protocole sanitaire appliqué pendant l'été 2022 sera soumis aux décisions gouvernementales qui, si elles sont prises dans la continuité des années précédentes porteront sur : le respect des gestes barrière, le port du masque en intérieur par les animateurs et pour les enfants dès 6 ans lorsque la distanciation physique ne sera pas possible, la désinfection des chambres (sanitaires, poignées de portes, encadrement de fenêtres, etc...), du matériel pédagogique, le lavage de mains régulier...

► Utilisation du téléphone mobile : des plages horaires sont aménagées à l'attention des enfants désireux de téléphoner à leur famille. Les téléphones portables sont relevés en début de séjour par l'équipe d'animation (évitant ainsi les casses, les vols et autres appels intempestifs nuisant à la vie du groupe) et rendus aux enfants sur ces plages horaires.

► Objets de valeur : nous déconseillons l'apport d'objets de valeurs. Toutefois, comme l'argent de poche, un système de garde est proposé aux enfants.

**Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod et autres ne sont pas couverts par l'assurance de notre association.**

## ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Documents à remettre le jour du départ :

**La fiche de renseignements médicaux et individuels** bien renseignée et signée (par le ou les responsables légaux) !

Les ordonnances et prescriptions médicales si l'enfant doit suivre un traitement médical.

Les informations quant à d'éventuelles allergies ou régimes alimentaires etc...

Pour certains séjours avec activité canoë : une attestation d'aisance aquatique est nécessaire. Elle peut être délivrée gratuitement à la piscine municipale.

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !

Vacances Pour Tous - 21 rue Saint Fargeau – CS 72021 – 75989 PARIS CEDEX 20

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379

Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04 - Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930